



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/47/SC.2/L.1  
16 octobre 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Quarante-septième session  
Genève, 9-20 octobre 2000  
Point 5 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ DE SESSION II**

Rapporteur : Mme Johanna Karanko (Finlande)

**Orateurs :**

Secrétaire général de la CNUCED

Coordinateur spécial pour l'Afrique

République islamique d'Iran (au nom du Groupe des 77 et de la Chine)

Afrique du Sud (au nom du Groupe africain)

Cuba (au nom du Groupe latino-américain et caraïbe)

États-Unis d'Amérique

**Note à l'intention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise **au plus tard le mercredi 25 octobre 2000** à la :

Section d'édition de la CNUCED

Bureau E.8102 – Télécopieur : 907 0056 – Téléphone : 907 5654/1066

1. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a déclaré que les principaux obstacles à surmonter pour parvenir à une croissance satisfaisante en Afrique étaient les mêmes qu'au début des années 90, les taux de croissance globaux ne s'étant guère améliorés et la pauvreté s'étant encore aggravée dans la région. Le continent était en outre frappé de plein fouet par la pandémie de VIH/sida. L'Afrique était trop pauvre et les difficultés extérieures auxquelles elle se heurtait étaient trop grandes pour qu'elle puisse briser le cercle vicieux créé par la faiblesse de la croissance et la pauvreté. Les pays africains demeuraient soumis aux aléas du climat et aux vicissitudes des marchés de produits de base, et beaucoup étaient paralysés par la charge de leur dette. Mais ces problèmes n'étaient pas insolubles. Il fallait fournir à ces pays les ressources nécessaires pour leur permettre d'accroître sensiblement l'investissement pendant la nouvelle décennie, et d'atteindre ainsi un taux de croissance de 6 % par an, objectif fixé dans le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. On ne saurait compter sur les flux de capitaux privés pour combler le déficit de financement tant que la croissance ne serait pas bien engagée. Les pays africains devaient se libérer de leur dépendance à l'égard de l'aide, mais pour cela il fallait d'abord doubler le montant actuel des apports publics et le maintenir à ce niveau pendant dix ans afin que l'épargne intérieure et les flux extérieurs privés puissent progressivement prendre la relève. Il importait aussi de s'attaquer rapidement et efficacement au problème du surendettement. À cet égard, la démarche actuelle avait peu de chances de desserrer l'étau dans lequel étaient pris les pays les plus pauvres. Il fallait prendre des mesures supplémentaires, et notamment créer un groupe d'experts indépendants chargés d'évaluer la viabilité de la dette, l'admissibilité au bénéfice d'une réduction, la conditionnalité et le financement. En attendant qu'un tel groupe formule des recommandations et que l'on parvienne à un accord sur la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, il fallait suspendre immédiatement le service de cette dette, sans accumulation d'intérêts supplémentaires. La communauté internationale était parvenue à la conclusion qu'il fallait revoir les politiques d'ajustement suivies au cours des 15 dernières années. Les gouvernements devaient pouvoir jouer un rôle plus important que ne le leur permettaient les programmes d'ajustement. Il fallait que la communauté internationale accorde une priorité accrue au développement de l'Afrique et que les pays africains, de leur côté, fassent preuve de détermination, notamment en ce qui concernait le règlement pacifique des différends.

2. Le **Coordonnateur spécial pour l'Afrique** a souligné qu'en Afrique le déficit d'épargne et de devises s'était creusé depuis le début des années 80, en raison de la détérioration des termes de l'échange et de la forte augmentation des importations entraînée par la libéralisation rapide du commerce. En outre, la région n'avait pas réussi à attirer suffisamment d'apports privés, malgré d'importants efforts pour créer les conditions nécessaires à l'investissement étranger direct et notamment une libéralisation des échanges et des mouvements de capitaux. La libéralisation n'avait fait qu'accroître la volatilité des flux ainsi que l'instabilité et le déséquilibre des taux de change. Pour que les pays africains puissent accumuler une épargne suffisante et investir comme il convenait dans l'infrastructure humaine et matérielle, ils devaient parvenir à un taux de croissance d'au moins 6 % par an. L'Afrique ne pouvait pas compter seulement sur l'épargne intérieure ni miser sur les apports privés pour combler le déficit de ressources. Il faudrait que l'investissement atteigne au moins 8 % du produit intérieur brut pour que la croissance soit suffisante. Si les apports publics doubleraient et se maintenaient à un niveau d'environ 20 milliards de dollars pendant une dizaine d'années, l'épargne intérieure pourrait progresser plus vite que la production, d'où un accroissement des ressources totales disponibles pour l'investissement. À long terme, une croissance soutenue attirerait des capitaux privés qui prendraient le relais du financement public, ce qui réduirait la dépendance à l'égard de l'aide et permettrait d'atténuer la pauvreté. Le prix à payer ne représentait que 5 cents sur chaque somme de 100 dollars dépensée par les consommateurs des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. L'allègement de la dette des pays africains faciliterait les choses, mais ne suffirait pas. Une forte injection de capitaux était indispensable, conjuguée à une politique intérieure judicieuse, et notamment à une gestion avisée du compte de capital. Les défauts de conception et d'exécution de programmes d'ajustement antérieurs avaient été reconnus. Il fallait aussi bien voir que ces programmes avaient généralement été sous-financés. On devait permettre au marché et à l'État de jouer un rôle plus grand que ne le prévoyaient, respectivement, les régimes de l'ère post-coloniale et les programmes d'ajustement. Il importait aussi de renforcer les institutions publiques et privées.

3. Le porte-parole **du Groupe des 77 et de la Chine** (République islamique d'Iran) a souligné la nécessité d'agir à l'échelle internationale pour aider les pays d'Afrique à accélérer leur croissance économique. De nombreux arguments militaient en faveur d'une nette augmentation de l'aide publique au développement du continent, qui était particulièrement faible

(elle ne représentait même pas le tiers des objectifs fixés par la communauté internationale).

La diminution spectaculaire de l'APD coïncidait avec une prospérité sans précédent dans les pays donateurs. Il n'était plus possible d'invoquer des déficits budgétaires pour justifier un manque de solidarité et de générosité.

4. Le service de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) devrait être suspendu, sans accumulation d'intérêts supplémentaires, jusqu'à ce que le montant de la réduction de leur dette ait été décidé. Le Groupe des 77 et la Chine pensaient, comme le secrétariat de la CNUCED, qu'un groupe d'experts indépendants devrait être créé pour étudier la viabilité de la dette, l'admissibilité au bénéfice d'une réduction, la conditionnalité et le financement. Ce groupe pourrait être créé parallèlement aux démarches engagées dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. À sa dixième session, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement avait invité la communauté internationale à étudier les moyens de déterminer la portion de la dette considérée comme impossible à rembourser, en vue d'une éventuelle action des créanciers; cette recommandation devrait être mise en œuvre sans retard. En outre, la communauté internationale ne devait ménager aucun effort pour assurer le succès de la réunion de haut niveau sur le financement du développement, qui aurait lieu en 2001. Le rapport de la CNUCED intitulé *Les flux de capitaux et la croissance en Afrique* représentait une contribution importante à la préparation de cette réunion. Tous les chefs d'État ou de gouvernement s'étaient engagés à ne ménager aucun effort pour que la pauvreté diminue de moitié au cours des 15 prochaines années. La communauté internationale devait établir les mécanismes et les modalités pratiques nécessaires pour atteindre cet objectif. Le Groupe des 77 et la Chine feraient tout leur possible pour honorer leurs engagements et espéraient que les autres pays s'attelleraient à la tâche sans plus attendre.

5. Le porte-parole du **Groupe africain** (Afrique du Sud) a dit que la marginalisation de l'Afrique dans l'économie mondiale continuait à entraver la croissance de la région et avait provoqué une pauvreté sans précédent. Si l'on voulait que l'Afrique se développe plus vite et s'intègre pleinement dans l'économie mondiale, il fallait prendre des mesures énergiques pour remédier à la diminution des apports de ressources, à la faiblesse de l'épargne intérieure et de l'investissement, à la charge de la dette extérieure, au problème de l'accès aux marchés et à la détérioration des termes de l'échange pour les produits primaires. Les pays africains

n'arrivaient pas à mobiliser une épargne intérieure suffisante pour pouvoir investir dans l'infrastructure matérielle et humaine, si importante pour leur développement. La détérioration des termes de l'échange pour les produits primaires aggravait leurs difficultés. La plupart d'entre eux tiraient plus de la moitié de leurs recettes d'exportation de la vente d'un ou deux produits de base. Les flux financiers vers l'Afrique n'avaient jusqu'alors pas suffi pour contrebalancer cette détérioration. L'aide publique au développement, qui avait toujours été une source importante de financement pour les pays africains, ne cessait de diminuer, alors même qu'elle était manifestement mieux utilisée par les pays africains et que les pays donateurs connaissaient une prospérité sans précédent.

6. La pandémie de VIH/sida était devenue un cauchemar pour les pays africains. La propagation du sida et d'autres maladies infectieuses aggraverait la vulnérabilité des économies africaines et accroîtrait la pauvreté. Une autre difficulté majeure à laquelle étaient confrontés les pays africains tenait à l'élargissement de la fracture numérique et au très faible niveau d'accès à Internet. Pour sortir du cercle vicieux d'une faible croissance et de la pauvreté, l'Afrique avait besoin d'un financement extérieur adéquat. Les niveaux d'investissement requis pour enclencher un processus de croissance soutenu ne pourraient être obtenus qu'au prix d'apports accrus et soutenus de capitaux extérieurs publics; faute de quoi, dans des conditions de pauvreté croissante, il était peu probable que les taux d'épargne et d'investissement augmentent. Un accroissement des flux financiers publics en Afrique déclencherait une hausse de l'épargne intérieure, ce qui contribuerait à attirer l'investissement. L'expérience d'autres pays en développement montrait que les capitaux privés affluaient lorsqu'il y avait croissance, et non pas l'inverse, et un accroissement des ressources financières publiques contribuerait également à réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015. Les pays africains étaient conscients de la nécessité de cesser d'être dépendants de l'aide et de placer leur économie dans la voie d'une croissance durable. Les événements des quelques dernières années montraient de façon convaincante que, si elle en avait la volonté politique, la communauté internationale pouvait mobiliser les ressources nécessaires.

7. Il était nécessaire que l'État joue un plus grand rôle, s'agissant en particulier de recentrer l'investissement et d'améliorer les capacités administratives du secteur public. La communauté internationale devait soutenir et appuyer les réformes d'orientation dans les pays africains. Il était

désormais généralement admis que les politiques d'ajustement, qui dans le passé n'avaient pas su prendre en compte les réalités économiques des pays africains, devaient être révisées.

8. Le porte-parole du **Groupe latino-américain et caraïbe** (Cuba) a dit que l'Afrique, en particulier l'Afrique subsaharienne, continuait d'être confrontée à de graves problèmes macroéconomiques, et que la communauté internationale, en association avec les gouvernements et les peuples concernés, devait prendre des mesures pour résoudre ces problèmes. L'Afrique était la région qui avait été la plus gravement touchée par des facteurs négatifs externes et internes tels qu'une crise de la dette aux effets dévastateurs et l'instabilité des prix des produits primaires, prix qui étaient tombés à leur plus bas niveau depuis 30 ans. Plus récemment, la région avait également souffert de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar. En outre, l'Afrique avait été victime de conflits intérieurs, de catastrophes naturelles et d'épidémies. En raison de tous ces facteurs, le taux de croissance de la région était tombé à moins de 3 %. Dans ces conditions, l'actuel niveau de l'aide publique au développement en Afrique était insuffisant. Une augmentation de cette aide était également nécessaire pour permettre à la région de réduire sensiblement la pauvreté. En raison d'un faible niveau de revenu, de nombreux pays africains étaient incapables de mobiliser les ressources intérieures nécessaires pour parvenir à des taux d'investissement et de croissance satisfaisants. Un accroissement des apports de capitaux privés pouvait aider à compenser l'insuffisance des ressources intérieures, mais ces apports avaient diminué au cours des 10 dernières années. L'Afrique n'avait pas bénéficié de la hausse des flux de capitaux privés qu'avaient connue les pays émergents depuis le début des années 90. Pris ensemble, les 48 pays les moins avancés n'avaient reçu que 1 % du total des investissements étrangers directs. De plus, les investissements de portefeuille avaient provoqué une aggravation de la volatilité et de l'instabilité, ainsi que des désalignements des taux de change. Les apports de capitaux publics, par ailleurs, avaient eu tendance à diminuer, en dépit des efforts déployés au niveau international au cours des 30 dernières années pour accroître le financement multilatéral et bilatéral.

9. Il était préoccupant de constater que la communauté financière internationale n'avait jusque-là guère attaché d'importance à la crise du développement en Afrique, considérant que les incidences de celle-ci au niveau mondial étaient minimales. Les pays développés, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, le Club de Paris et d'autres institutions financières

devaient prendre des mesures pour contribuer à la solution des problèmes posés par le financement du développement en Afrique. La communauté internationale devait garantir un transfert soutenu de ressources financières publiques suffisant pour servir de catalyseur aux flux financiers privés. Cela devait s'accompagner de politiques intérieures qui, tout en reconnaissant la nécessité de proposer des incitations reposant sur les mécanismes du marché, tiennent compte du rôle important que l'État devait jouer dans le renforcement des institutions. Les États africains pourraient ainsi accroître leurs revenus, ce qui entraînerait une hausse des taux d'épargne intérieure et les libérerait progressivement de leur dépendance à l'égard de l'aide publique.

10. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que les conflits et le VIH/sida étaient les menaces les plus graves et les plus préoccupantes qui pesaient sur l'avenir économique de l'Afrique. Les États-Unis avaient récemment pris un certain nombre d'initiatives pour lutter contre l'épidémie de sida et accélérer l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. Toutefois, la responsabilité première de la conception et de l'exécution d'une stratégie de développement viable incombait à chaque nation africaine souveraine. La diminution des flux financiers nets vers l'Afrique subsaharienne observée ces dernières années s'expliquait par les conditions défavorables, dans de nombreux pays de la région, à une utilisation efficace du capital. Il était essentiel que les pays africains fassent des efforts supplémentaires pour mettre en place un cadre institutionnel approprié permettant d'accroître l'efficacité de l'aide publique et des capitaux privés pour la lutte contre la pauvreté et la promotion d'un développement durable. Ce cadre devait s'appuyer sur des mécanismes de supervision financière adéquats et sur des pratiques transparentes d'information financière; le commerce et l'investissement privés devaient être encouragés, de même que le commerce régional. La CNUCED devait fournir aux pays en développement en Afrique et ailleurs des conseils pour la réorientation et la révision des politiques intérieures et des institutions. La loi intitulée "African Growth and Opportunity Act", clef de voûte du partenariat que les États-Unis entendaient nouer avec l'Afrique, prévoyait un accès libéral au marché des États-Unis pour les exportations de 34 pays africains. Elle visait également à instaurer un dialogue de haut niveau sur le commerce et l'investissement. Depuis 1998, l'Agency for International Development des États-Unis avait engagé plus de 40 projets visant à améliorer les conditions en matière de commerce et d'investissement dans 11 pays et 3 sous-régions d'Afrique. Les États-Unis s'étaient en outre associés à d'autres nations industrialisées pour mettre en œuvre l'initiative PPTE renforcée. Ils s'étaient engagés

à annuler 100 % de la dette due par des pays satisfaisant aux critères de sélection prévus par cette initiative, pour la plupart des pays africains. Les économies dégagées par l'allégement de la dette devaient être utilisées par les pays bénéficiaires pour financer des programmes de lutte contre la pauvreté. Enfin, en 1999, les États-Unis avaient lancé un programme intitulé "Internet for Economic Development", visant à promouvoir l'utilisation des technologies de l'information dans les pays en développement.

-----